

OBJET : Appel à projets commun pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement des collectivités : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – année 2022.

EXPOSÉ

Dans le cadre d'un appel à projets destiné à préparer la programmation au titre de l'année 2022 de la DETR et de la DSIL par la Préfecture, la Ville propose d'inscrire les projets suivants afin de bénéficier d'aides financières de l'Etat :

I - Dotations de Soutien à l'Investissement Local

Pour la DSIL 2022, la Ville a identifié l'aménagement des rues du centre-ville à savoir rue Aristide Briand, rue de Couéré et Grande Rue annoncé dans la phase de déploiement pluriannuelle du Plan d'Actions Global « Action Cœur de Ville ».

Ces rues portent des enjeux urbains, paysagers et patrimoniaux majeurs dans la démarche de reconquête de redynamisation du centre-ville initiés par la rénovation et la réhabilitation du Marché Couvert de son parvis en 2019 et 2020, la création de la promenade du Duc d'Aumale en 2021 et de l'aménagement paysager de la rue du Château en 2022.

Suite aux missions confiées au bureau d'études PRAGMA/MCM pour l'élaboration du programme de travaux, une procédure d'appel d'offres, en application du code de la commande publique, pour une réhabilitation de ces rues va être programmée courant 2022.

Dépenses	en HT	Recettes	en HT
Réhabilitation des rues du Centre-Ville dans le cadre d'Action Cœur de Ville			
Travaux :	1 100 000 €	ETAT – DSIL 2022 « Attractivité du territoire »	900 000 €
- Rue Aristide Briand (Phase 1)	240 000 €		
- Rue de Couéré (Phase 2)	350 000 €		
- Grand Rue (Phase 3)		Autofinancement	900 000 €
Maîtrise d'œuvre :			
Phase 1 : 67 000 €	110 000 €		
Phase 2 : 20 000 €			
Phase 3 : 24 000 €			
TOTAL	1 800 000 €	TOTAL	1 800 000 €

II - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Pour la DETR 2022, la Ville de Châteaubriant doit faire connaître à l'Etat l'opération qu'elle envisage de réaliser au cours de l'année 2022.

Compte tenu des catégories d'investissements pouvant être subventionnées, le projet de réaménagement de la voirie concernant l'avenue de la Liberté est susceptible d'être retenu au titre de la DETR.

Ce projet d'aménagement permettra de sécuriser les déplacements cycles et piétons et sera accompagné par un effacement des réseaux et d'un éclairage basse tension et d'une réfection complète du réseau d'assainissement.

Dépenses	en HT	Recettes	en HT
Réhabilitation avenue de la Liberté			
Travaux : (hors assainissement)	300 000 €	ETAT – DETR 2022 « Mobilités »	105 000 €
		Autofinancement	195 000 €
TOTAL	300 000 €	TOTAL	300 000 €

D E C I S I O N

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

1. de solliciter des aides auprès de l'Etat au titre:

- de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2022 pour l'aménagement des rues Aristide Briand, de Couéré et Grande Rue dans le cadre du plan d'actions global « Action Cœur de Ville »,
- de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022 pour le réaménagement de l'avenue de la Liberté,

2. d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les demandes de subvention ou tous documents s'y afférents.

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20211222-16-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-12-2021

Publication le : 22-12-2021

Les propositions sont adoptées par 29 voix
Abstentions : 4 (M. BARON, M. GAUDIN,
Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN)

Fait et délibéré à Châteaubriant
A la Halle de Béré, le 16 décembre 2021

Le Maire,
Alain HUNAUULT



[Signature of Alain Hunault]



Le Maire,
Alain HUNAUULT

[Signature of Alain Hunault]



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

L'an deux mil vingt et un, le seize décembre 2021, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le dix décembre 2021, se sont réunis à la Halle de Béré en respect des règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAUT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAUT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme JARRET, Mme BOURDAIS, M. LE MOEL, M. KESKIN, , Mme DEGRE, M. SINENBERG, M. BEASSE, Mme HEBERT, Mme RICHET, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

Etaient excusés :

Mme GALLAND-PLUMEJAULT a donné procuration à M. LE MOEL

M. GICQUEL a donné procuration à M. BOISSEAU

Mme PAYET a donné procuration à M. NOMARI

M. EMERIAU a donné procuration à Mme CIRON

Mme CHAUVIN a donné procuration à Mme BOMBRAY

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20211222-16-DE

◆◆◆◆◆

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-12-2021

Publication le : 22-12-2021

Secrétaire de séance : Mme HEBERT

Le Maire,
Alain HUNAUT



Hôtel de Ville – B.P. 189 – 44146 CHATEAUBRIANT CEDEX
02.41.02.32 – Fax : 02.40.28.16.04 – Site Internet : <http://www.mairie-chateaubriant.fr>
e-mail : mairie@ville-chateaubriant.fr